

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 02957

Numéro SIREN : 882 545 387

Nom ou dénomination : HoldCo SKY

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 41520



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés  
Ordonnance n° 2022002057**

**Dépôt n° : 2022/41520**

**Le: 22 septembre 2022**

**HoldCo SKY**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 2 euros  
Siège social : 26 rue Pagès  
92150 SURESNES  
882 545 387 RCS NANTERRE  
(Ci-après « **la Société** »)

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE  
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, Monsieur Jérémy SEBAG, agissant en qualité de Président de la société JCS, elle-même présidente de la société NewCo SKY, elle-même Présidente de la société HoldCo SKY, société par actions simplifiée au capital social de 2 euros, dont le siège social est situé au 26 rue Pagès, 92150 SURESNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 882 545 387,

**A l'honneur de vous exposer :**

- Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 mars 2022, qu'elle devrait donc présenter les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'approbation de l'associé unique au plus tard le 30 septembre 2022,
- Que pour les motifs suivants, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux :
  - o Il s'agit de la première année de la mise en place d'un périmètre de consolidation des comptes des sociétés du groupe,
  - o Les Commissaires aux comptes nouvellement nommés (il s'agit de leur 1<sup>er</sup> exercice en fonction) ont sollicité davantage de temps pour diligenter leur audit dans le cadre de la première consolidation des comptes,
  - o Des ajustements comptables ont été rendus nécessaires lors de cet exercice (notamment du fait de la refonte des outils de comptabilité et des méthodes d'évaluation)
  - o Une nouvelle Direction financière a été mise en place au cours de l'exercice écoulé.

**Qu'en conséquence,**

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 décembre 2022, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Suresnes, le 13 septembre 2022,

La société NewCo SKY  
Représenté par Jérémy SEBAG

DocuSigned by:  
*Jérémy Sebagn*  
474B94C27E43412...

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE**

\_\_\_\_\_  
**LE PRESIDENT**

Requête n° 2022002057

Affaire : SAS HoldCo SKY

**ORDONNANCE**

Nous, M. Antoine ROUSSELIN, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1<sup>er</sup> alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2022** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 mars 2022** de la société requérante **SAS HOLDCO SKY 26 RUE PAGES 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 882 545 387)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)

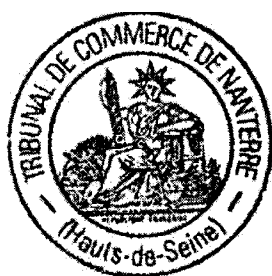


# EXPÉDITION

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. [unclear]", is written over a horizontal line.

N° de rôle	2022O02057
Nom du dossier	SAS HoldCo SKY
Délivrée le	22/09/2022

Deuxième et dernière page.